

COMMUNE DE SAINT ROMAIN LE NOBLE

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Le Conseil municipal s'est réuni au siège de la Mairie, 436 Route du Village 47270 SAINT ROMAIN LE NOBLE, le lundi 27 juin 2022 selon convocation en date du 21 juin 2022 sous la présidence de M. le Maire Mathieu TOVO, M. Michel GAYRAL étant désigné comme secrétaire de séance.

Présents : M. TOVO, N. LAINEE, J. DURRENS, Y. TERREE, M. GAYRAL, J. ROUSSEAU, N. RAYNON et B. MENU

Absents : L. JACQUES et A. MOLIE

Pouvoirs :

Excusés : C. FLANQUART

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de séance du 30/05/2022
- Délibération 2022-030 : Ajout de la vente de repas en lien avec des animations organisées par la commune en régie de recettes
- Délibération 2022-031 : Tableau des emplois avec création de postes
- Délibération 2022-032 : Décision modificative n°2 Commune – Taxe d'aménagement
- Délibération 2022-033 : Publicité des actes
- Délibération 2022-034 : Modification des horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale
- Délibération 2022-035 : Détermination des ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grades
- Vie des commissions
- Questions diverses

Validation compte-rendu de séance du 30/05/2022

Le Maire met à approbation le PV du 30 mai 2022. Le PV est adopté.

Délibération 2022-030 : Ajout de la vente de repas en lien avec des animations organisées par la commune en régie de recettes

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification de l'article 4 de l'acte constitutif d'une régie de recettes en date du 29 août 2016, à savoir l'ajout de l'encaissement de participation des repas par la commune.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 8

POUR : 8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

.....

Délibération 2022-031 : Tableau des emplois avec création de postes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer de nouveaux emplois, à savoir :

- Un emploi d'Adjoint d'animation territorial à raison de 25,64 heures hebdomadaires
- Un emploi d'Adjoint d'animation territorial à raison de 30 heures hebdomadaires
- Un emploi d'Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à raison de 30 heures hebdomadaires
- Un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 32,57 heures hebdomadaires
- Un emploi d'Adjoint administratif à raison de 30 heures hebdomadaires
- Un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 30 heures hebdomadaires
- Un emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 30 heures hebdomadaires.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 8

POUR : 8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2022-032 : Décision modificative n°2 Commune (Taxe d'aménagement)

Il convient de rajouter des crédits à l'article d'investissement 10226 (Taxe d'aménagement), soit 1390.98€, et d'enlever cette même somme à l'article 2184 (Mobilier).

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 8

POUR : 8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2022-033 : Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

Le Maire propose à l'assemblée de choisir la publicité par affichage comme modalité de publicité pour la commune.

Vote à l'unanimité

VOTANTS 8

POUR : 8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0
